SYNTHÈSE
PLAN DE PRÉVENTION & D'ÉCO-CONCEPTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 72 DE LA LOI AGEC

FILIÈRE PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES

Synthèse publique

24 novembre 2023

Plan de prévention & d'éco-conception
Synthèse

En bref

1. L'application de la loi AGEC
2. L'accompagnement des adhérents
3. Les chiffres-clefs
4. Les tendances observées
5. Les perspectives

En bref

INFORMATION DES ADHERENTS

Envoi de mail d'information à tous les adhérents de Screlec

AVRIL 2023

DES INFORMATIONS

CONSTRUCTION OUTILS PPE

Développement d'une trame de PPE type et d'un guide d'accompagnement disponible pour tous

AVRIL 2023

DES OUTILS

DEPLOIEMENT PPE ALLEGE

Publication d'un PPE allégé sous forme d'un questionnaire en ligne

JUIN 2023

DE LA SIMPLIFICATION

RAPPEL

Relances des adhérents et accompagnement sur rdv si besoin

AU FIL DE L'EAU

DES CONSEILS

NOMBRE ADHERENTS	NOMBRE PPE RECUS
7 600	3 800
TAUX DE COUVERTURE TONNAGES	**TAUX DE COUVERTURE ECO-CONTRIBUTIONS**
70%	63%

1 **Réduire l'usage de ressources non renouvelables**

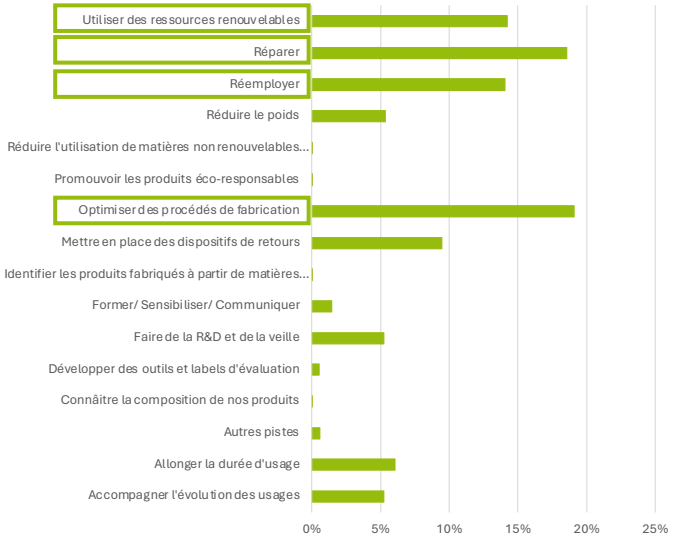

2 **Accroitre l'utilisation de matières recyclées**

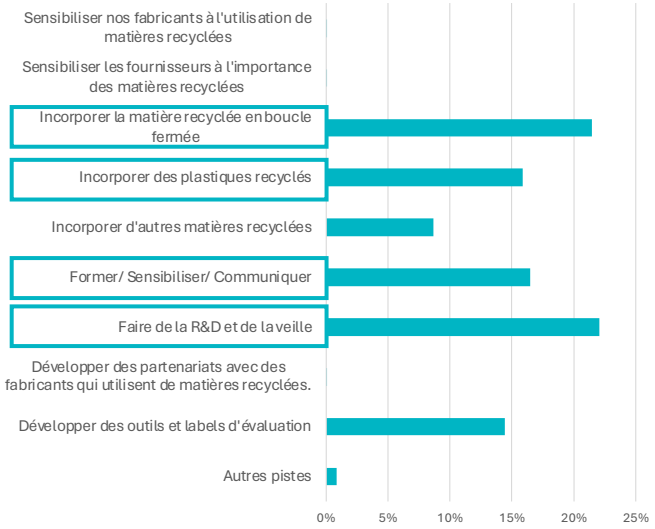

3 **Accroitre la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national**

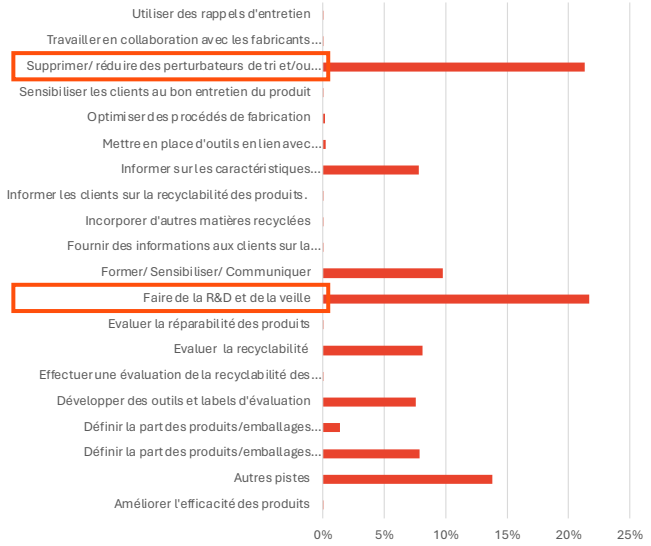

screlec
ensemble vers une économie circulaire

1. L’application de la loi AGEC

L’application de l’article 72 de la loi AGEC

ART. L541-10-12 DU CODE DE L’ENVIRONNEMENT

*« **Tout producteur** […] est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un **plan de prévention et d'écoconception** ayant pour objectif de réduire **l'usage de ressources non renouvelables**, d'accroître **l'utilisation de matières recyclées** et d'accroître **la recyclabilité de ses produits** […].*
Ce plan est révisé tous les cinq ans. […]
Les plans individuels et communs sont transmis à l'éco-organisme […]

POUR LES ADHÉRENTS DE SCRELEC

Obligation de rédiger un plan de prévention et d’éco-conception (PPE) pour les adhérents et à transmettre à Screlec **avant le 31 juillet 2023**

POUR SCRELEC

Rédaction **fin 2023** d’une synthèse (anonyme) publique des PPE après présentation au Comité des Parties Prenantes de Screlec

2. L’accompagnement des adhérents

Un accompagnement pas à pas

Screlec a accompagné au fil de l'eau ses adhérents dans la construction de leur plan de prévention et d'éco-conception :

INFORMATION DES ADHERENTS	CONSTRUCTION OUTILS PPE	DEPLOIEMENT PPE ALLEGE	RAPPEL
Envoi de mail d'information à tous les adhérents de Screlec AVRIL 2023	Développement d'une trame de PPE type et d'un guide d'accompagnement disponible pour tous AVRIL 2023	Publication d'un PPE allégé sous forme d'un questionnaire en ligne JUIN 2023	Relances des adhérents et accompagnement sur rdv si besoin AU FIL DE L'EAU
DES INFORMATIONS	DES OUTILS	DE LA SIMPLIFICATION	DES CONSEILS

Une trame-type Excel

- Co-construction avec les éco-organismes :

EcoLogic LÉKO VALDELIA

- Une structuration des données attendues :
  - Type d'actions
  - Mesures
  - Progression
  - Planification

- Des propositions de pistes d'actions : gain en performance poids/ énergie – développement de nouvelles technologie – Connaitre l'état de santé des batteries – etc.

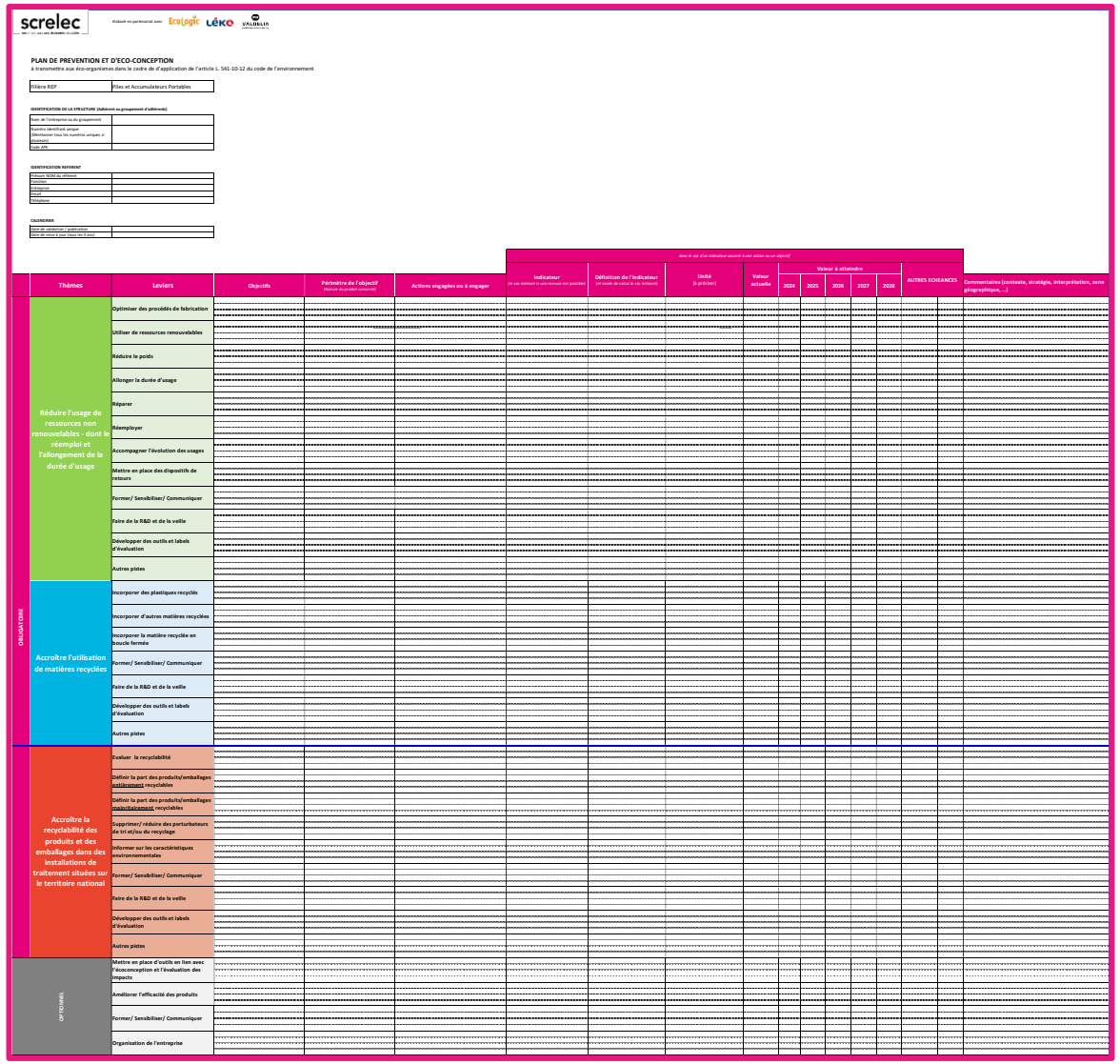

Extrait de la trame de PPE

Une version allégée en ligne

- Disponible pour les adhérents de moins de 100 000 unités / an sur le marché ➔ soit les adhérents représentant au total :
  - moins de 5% des quantités mises sur le marché
  - mais 95% des déclarants

- Sur une architecture identique à la trame-type

- Un gain de temps associé à une conformité réglementaire

- Une agrégation possible des données

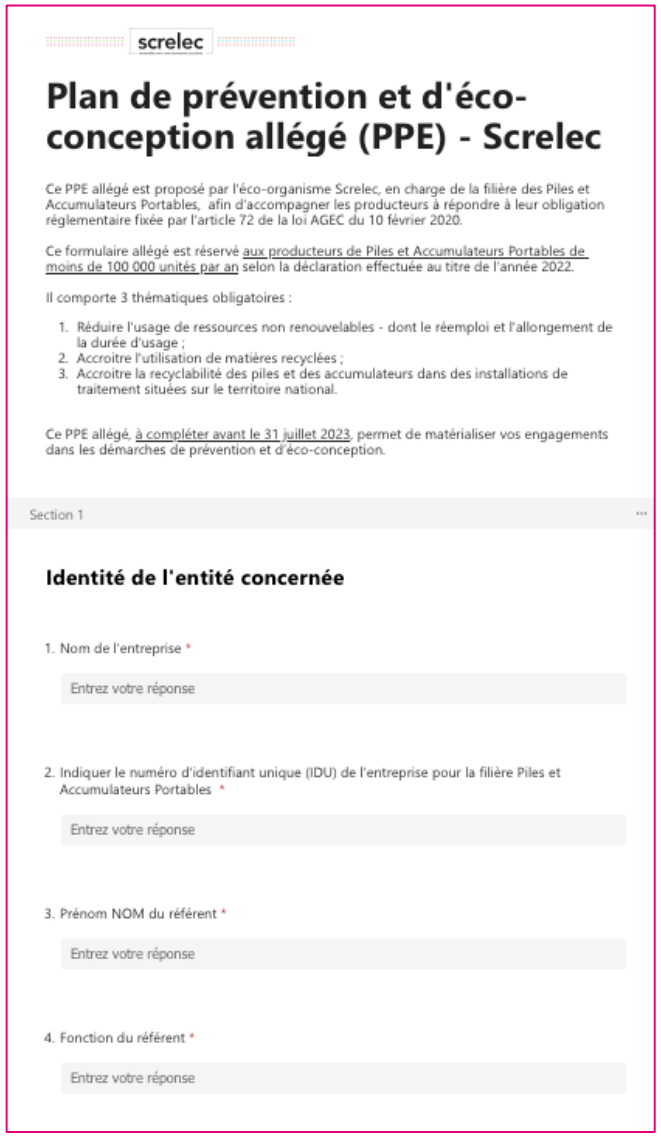

screlec

Plan de prévention et d'éco-conception allégé (PPE) - Screlec

Ce PPE allégé est proposé par l'éco-organisme Screlec, en charge de la filière des Piles et Accumulateurs Portables, afin d'accompagner les producteurs à répondre à leur obligation réglementaire fixée par l'article 72 de la loi AGEC du 10 février 2020.

Ce formulaire allégé est réservé aux producteurs de Piles et Accumulateurs Portables de moins de 100 000 unités par an selon la déclaration effectuée au titre de l'année 2022.

Il comporte 3 thématiques obligatoires :

1. Réduire l'usage de ressources non renouvelables - dont le réemploi et l'allongement de la durée d'usage ;
2. Accroitre l'utilisation de matières recyclées ;
3. Accroitre la recyclabilité des piles et des accumulateurs dans des installations de traitement situées sur le territoire national.

Ce PPE allégé, à compléter avant le 31 juillet 2023, permet de matérialiser vos engagements dans les démarches de prévention et d'éco-conception.

Section 1

Identité de l'entité concernée

1. Nom de l'entreprise *

Entrez votre réponse

2. Indiquer le numéro d'identifiant unique (IDU) de l'entreprise pour la filière Piles et Accumulateurs Portables *

Entrez votre réponse

3. Prénom NOM du référent *

Entrez votre réponse

4. Fonction du référent *

Entrez votre réponse

3. Les chiffres-clefs

Une majorité d'adhérents en conformité

NOMBRE PPE RECUS

3 800

TAUX DE COUVERTURE TONNAGES

70%

TAUX DE COUVERTURE ECO-CONTRIBUTIONS

63%

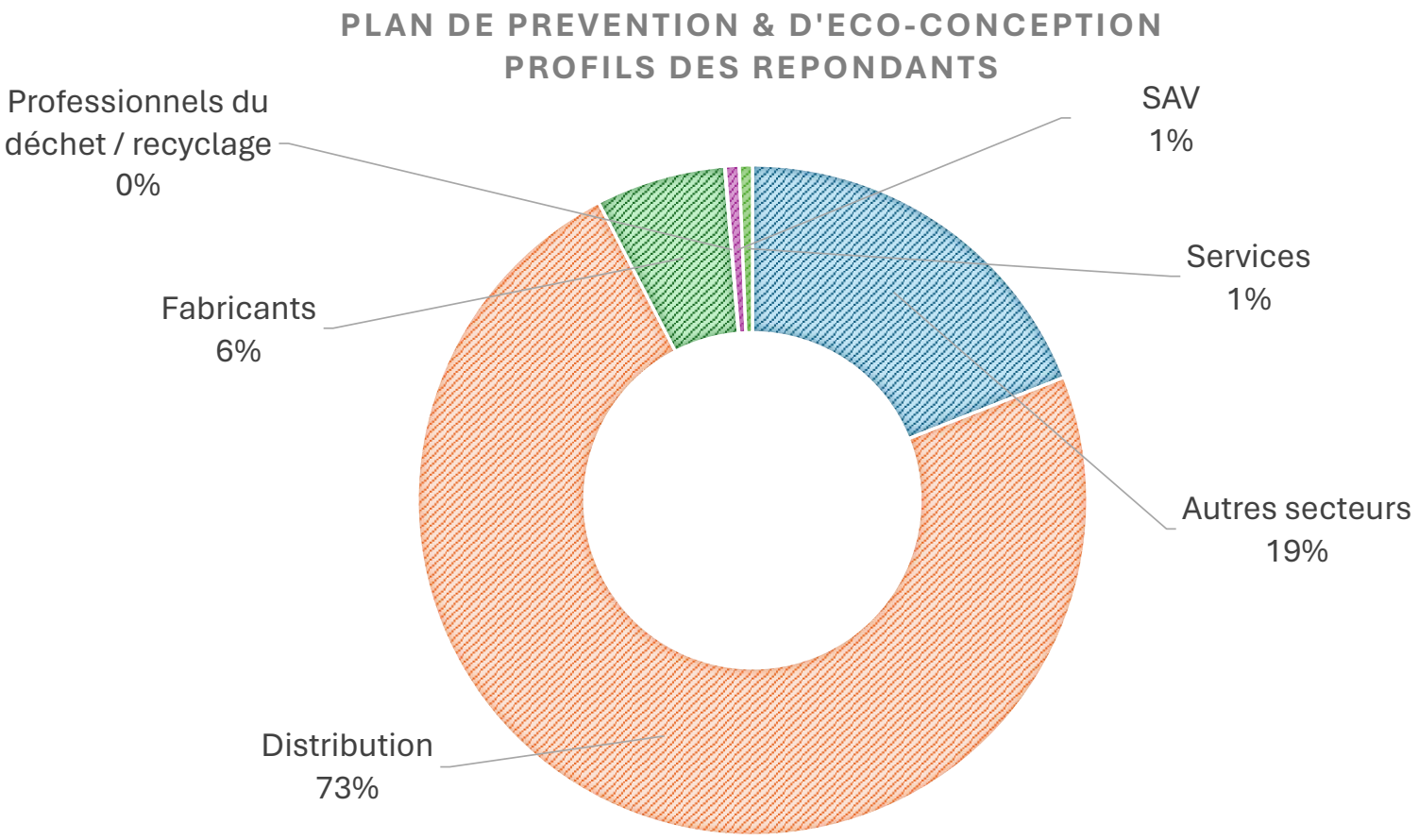

Un engagement hétérogène des adhérents

10% En nombre — de PPE multi-REP comprenant peu d'actions spécifiques aux piles et accumulateurs ➔ une prédominance de sujets liés aux emballages

14% — des PPE sont des PPE communs à de nombreuses entités sans adaptation au secteur / au contexte / aux produits proposés par les metteurs en marché

43% — des PPE limitant leur engagement à une proposition par thématique obligatoire ➔ 1 PPE = 3 actions

Une marge de progression intéressante à accompagner par le développement de nouveaux services.

4. Les tendances observées

Des thématiques obligatoires aux propositions d'actions

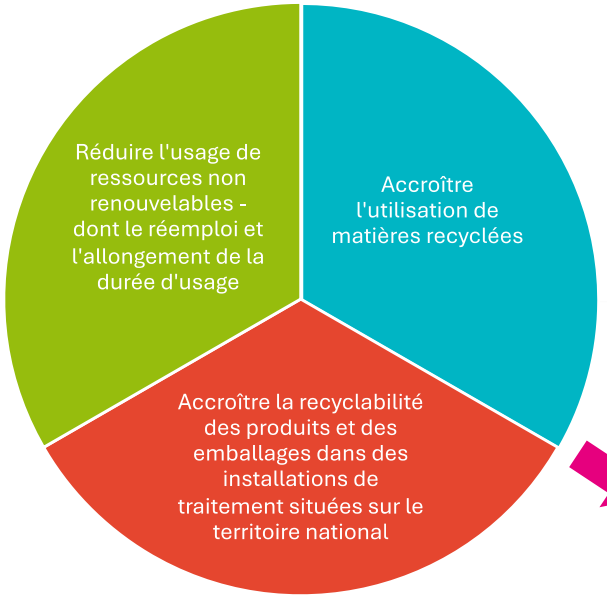

Les 3 thématiques OBLIGATOIRES

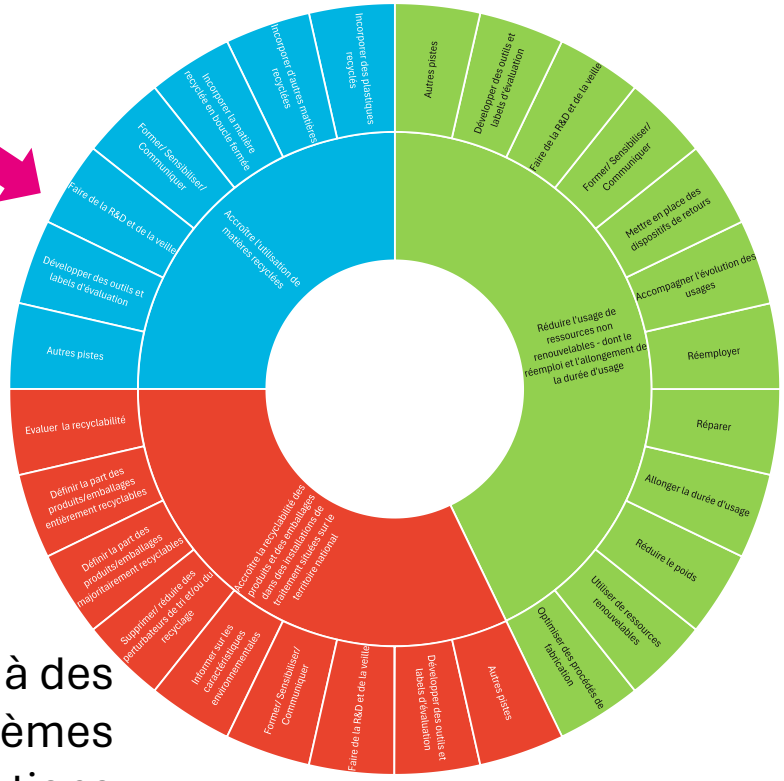

Combinées à des propositions de sous-thèmes
➔ la roue des solutions

USAGE	RECYCLAGE
PREVENTION	RATIONALISATION
REEMPLOI	SENSIBILISATION
REUTILISATION	EVALUATION MONITORING
COLLECTE	VEILLES

De la R&D et une sobriété énergétique recherchée

NOMBRE ACTIONS	REDUCTION DES RESSOURCES NON RENOUVEBALES	ACCROITRE L'UTILISATION DE MATIERES RECYCLEES	ACCROITRE LA RECYCLABILITE DES PRODUITS
16 475*	44%	28%	28%

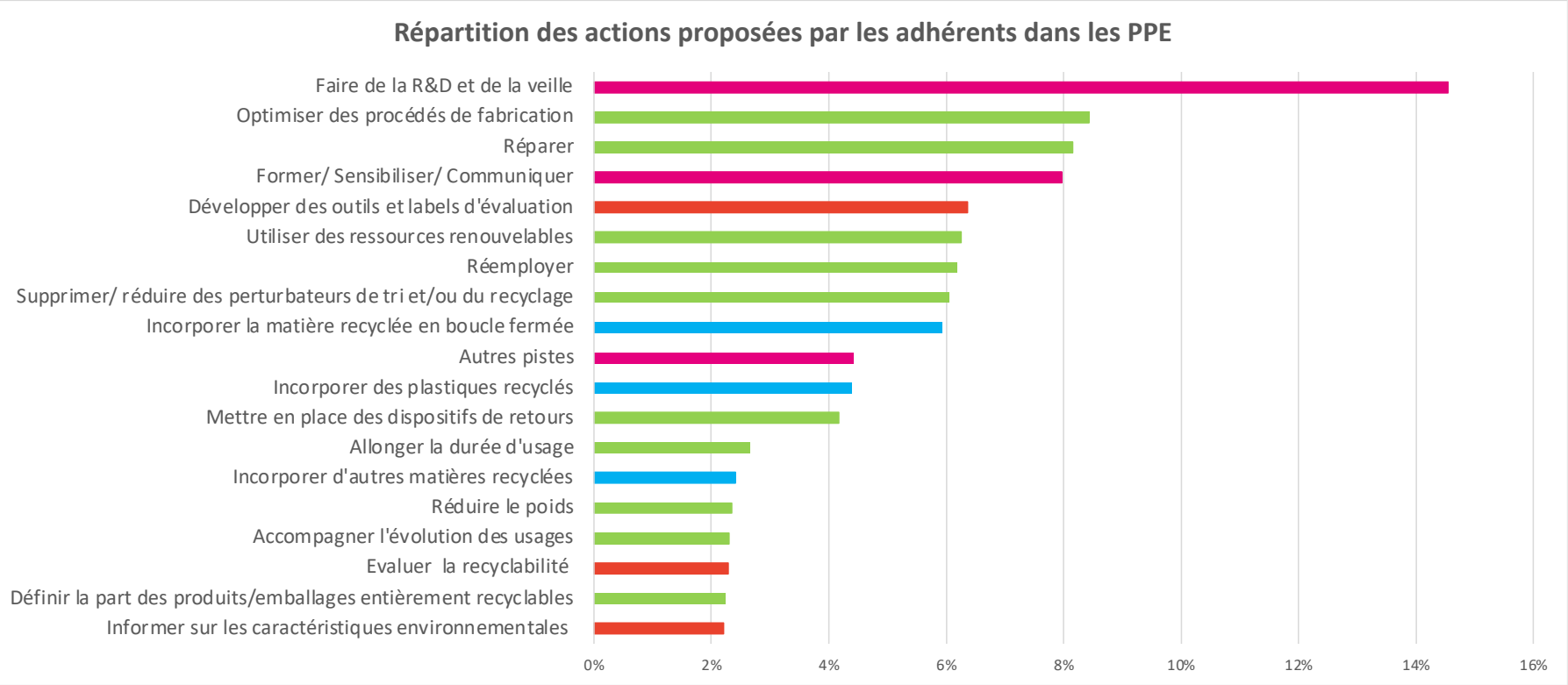

* Consolidation uniquement à partir des fichiers Excel

Une appropriation à accompagner sur la recyclabilité et l'emploi de matériaux recyclés

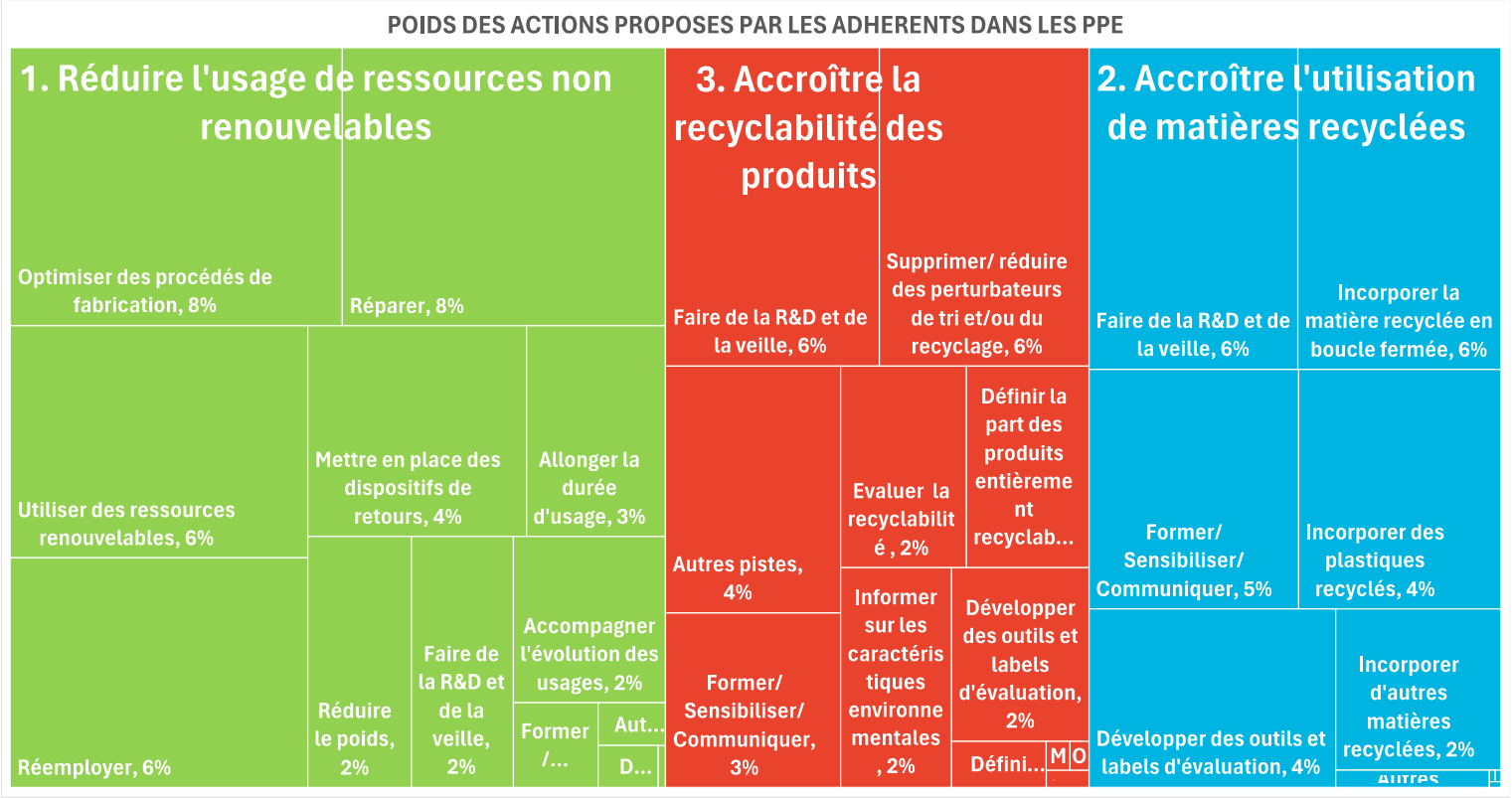

LES ENSEIGNEMENTS

- Un engagement marqué pour la réduction des ressources non renouvelables en lien avec la décarbonation des produits ;
- Un intérêt pour le réemploi et la réparation ;
- La R&D et la veille, 2 outils socles de la prévention et de l'éco-conception.

Les grandes tendances observées

1. Réduire l'usage des ressources non renouvelables

- Optimiser les processus de fabrication
- Réparer
- Utiliser davantage de ressources renouvelables

2. Accroitre l'utilisation de matières recyclées

- Faire de la R&D
- Incorporer la matière recyclée en boucle fermée
- Former / sensibiliser / communiquer

3. Accroitre la recyclabilité

- Faire de la R&D
- Supprimer / réduire les perturbateurs du recyclage

Les grandes tendances observées

1. Réduire l'usage des ressources non renouvelables

- Optimiser les processus de fabrication
- Réparer
- Utiliser des ressources renouvelables

2. Accroitre l'utilisation de matières recyclées

- Faire de la R&D
- Incorporer la matière recyclée en boucle fermée
- Former / sensibiliser / communiquer

3. Accroitre la recyclabilité

- Faire de la R&D
- Supprimer / réduire les perturbateurs du recyclage

Une cartographie des besoins et des consommations

1 Réduire l'usage de ressources non renouvelables

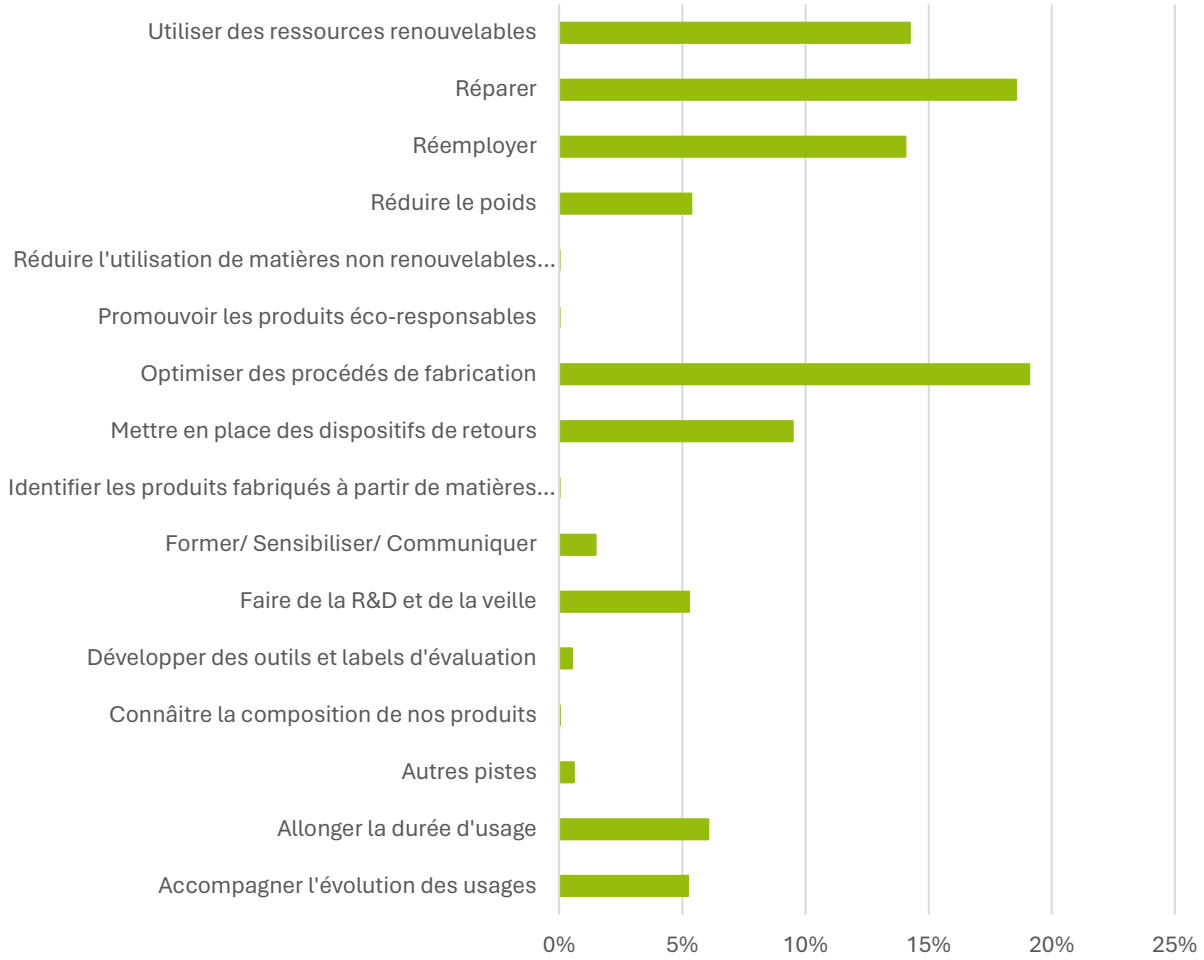

FABRIQUER

- Mieux appréhender les procédés de fabrication des PA et leur consommation en utilities (matériaux – eau – énergie)
- Identifier les technologies les moins impactantes : réduction des piles salines, emploi de piles rechargeables par exemple
- Intégrer l'éco-design dans les process
- Former les ingénieurs à l'éco-conception

RÉPARER

- Accéder aux batteries
- Mesurer leur état de santé
- Remplacer les cellules défectueuses = reconditionnement
- Création de réseaux : tutoriels de réparation, renforcement SAV

UTILISER DES RESSOURCES RENOUVELABLES

- Chartes d'engagement avec les fournisseurs et les partenaires
- Emploi de matériaux certifiés durables
- Remplacement des moteurs thermiques par des batteries
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Fonctionnement en boucle fermée pour les eaux de process

Les grandes tendances observées

1. Réduire l'usage des ressources non renouvelables

- Optimiser les processus de fabrication
- Réparer
- Utiliser des ressources renouvelables

2. Accroitre l'utilisation de matières recyclées

- Faire de la R&D
- Incorporer la matière recyclée en boucle fermée
- Former / sensibiliser / communiquer

3. Accroitre la recyclabilité

- Faire de la R&D
- Supprimer / réduire les perturbateurs du recyclage

S’inscrire dans une démarche d’acculturation

2 Accroitre l’utilisation de matières recyclées

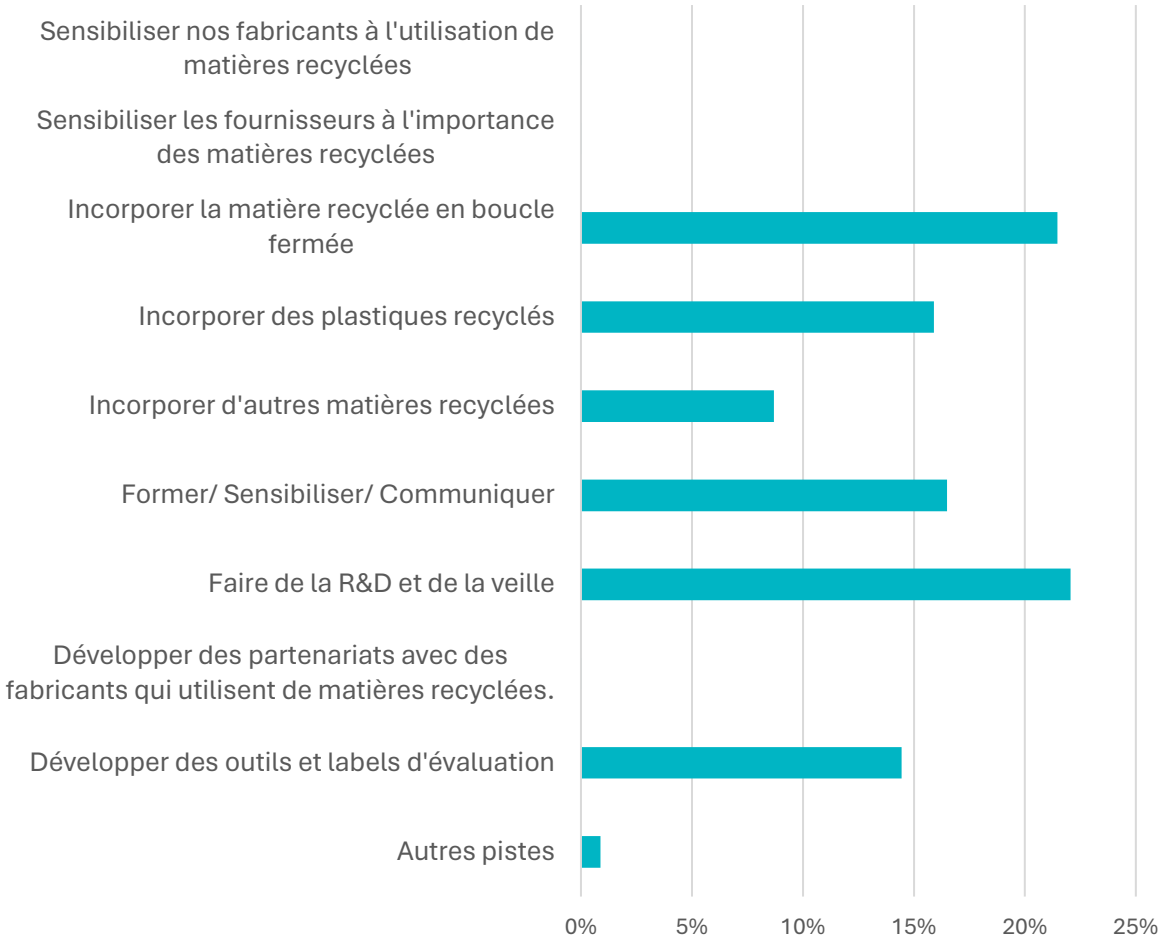

FAIRE DE LA R&D / DE LA VEILLE

- Suivre les cours des matériaux recyclés
- Etudier les nouvelles technologies
- Explorer l’usage de nouveaux matériaux, notamment les matériaux actifs et intelligents

INCORPORER EN BOUCLE FERMEE

- Déployer une politique sur les matières premières et leur niveau de criticité
- Mettre en œuvre et piloter une stratégie d’achats
- Définir la capacité à incorporer des matériaux recyclés

FORMER / SENSIBILISER / COMMUNIQUER

- Former tous les acteurs de la chaine : du fournisseur au vendeur
- Sensibiliser les clients (B2B et B2C) sur la collecte et le recyclage

DEVELOPPER DES OUTILS & DES LABELS

- Réaliser des ACV
- Labelliser les produits

Les grandes tendances observées

1. Réduire l'usage des ressources non renouvelables

- Optimiser les processus de fabrication
- Réparer
- Utiliser des ressources renouvelables

2. Accroitre l'utilisation de matières recyclées

- Faire de la R&D
- Incorporer la matière recyclée en boucle fermée
- Former / sensibiliser / communiquer

3. Accroitre la recyclabilité

- Faire de la R&D
- Supprimer / réduire les perturbateurs du recyclage

Une réflexion intégrée sur toute la chaine de valeur

3 Accroitre la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national

FAIRE DE LA R&D / DE LA VEILLE

- Identifier les meilleures techniques disponibles
- Intégrer les recycleurs et les organisations environnementales

SUPPRIMER LES PERTURBATEURS AU RECYCLAGE

- Déployer des batteries amovibles
- … dont les cellules sont interchangeables
- Concevoir les produits en pensant leur fin de vie

EVALUER LA RECYCLABILITE

- Concevoir et mettre en place des méthodes d'évaluation
- Intégrer les fournisseurs afin de mieux connaitre la composition des produits
- Intégrer toute la chaine de valeur de l'entreprise aux réflexions

D'AUTRES PISTES PROPOSEES…

- Conduire des ACV dès le stade de la conception des produits

5. Les perspectives

Une actualisation tous les 3 ans de la synthèse

RECEPTION DES PPE

Réception des nouveaux PPE et des PPE actualisés

AU FIL DE L'EAU

CONSOLIDATION

Agglomération & traitement des données

SEPT - OCT 2026

ANALYSE

Extraction des grands indicateurs, des tendances et des évolutions

OCT - NOV 2026

SYNTHESE

Présentation au CPP et à Screlec

DEC 2026

screlec

ensemble vers une économie circulaire